



Station du Col d'Ornon

Chapitre 2 : Organisation de l'exploitation

Version Date	Rédacteur <i>Prénom Nom</i> <i>Fonction</i>	Vérificateur <i>Prénom Nom</i> <i>Fonction</i>	Approbateur <i>Prénom Nom</i> <i>Fonction</i>
1.02 20/05/2019	Jean-Hervé Amellér Vice-président	Didier Jouveaux Vice-président	Alain Siaud Président

La station du Col d'Ornon et ses remontées mécaniques ne fonctionnent que pendant la saison d'hiver. Le SERACO ne dispose pas de salariés permanents.

Le SERACO embauche des salariés saisonniers pour 3 périodes distinctes :

- la mise en place des éléments mobiles de la station
- la saison d'ouverture au public
- le repli des éléments mobiles de la station

Période d'exploitation

Phase 1 : Mise en place des éléments mobiles de la station

Entre le 15 novembre et le début décembre a lieu la mise en place des éléments mobiles de la station (parties mobiles du TK de Champ d'Ornon, perches, éléments de sécurité, pistes, balisage...).

Des interventions de maintenance par les salariés ou par des prestataires extérieurs peuvent être effectuées à cette occasion.

Des tests de fonctionnement et de sécurité sont effectués.

Phase 2 : Saison d'ouverture au public

En fonction de l'enneigement, la station est ouverte le week-end précédant les vacances de Noël (seulement le samedi et le dimanche). Cette ouverture est l'occasion de vérifier le bon fonctionnement des équipements en charge réelle.

Ensuite, la station ouvre tous les jours des vacances de Noël, puis les week-end et mercredis après-midi jusqu'au vacances d'hiver. Enfin la station ouvre tous les jours des vacances d'hiver. La fermeture a lieu le dernier jour de ces vacances.

Eventuellement, le Conseil syndical peut décider d'une prolongation de l'ouverture sur un ou plusieurs week-end au delà des vacances d'hiver.

Phase 3 : Repli des éléments mobiles de la station

Le phase de repli des éléments mobiles de la station a lieu aussitôt la fermeture au public.

Lors de cette phase, les installations sont vérifiées. Des décisions d'opérations de maintenance peuvent être étudiées à cette occasion. Les interventions de maintenance sont planifiées pour être effectuées soit par les salariés, soit par des prestataires extérieurs.

En complément, voir aussi : Organisation de la maintenance (Chap. 4, Art. 4.2.)

Organisation générale de l'exploitation

La station du Col d'Ornon est répartie en trois secteurs :

- les Hauts du Col avec les téléskis de Bois Barlet et du Clos de La Mure
- le Plan du Col avec les téléskis des Côtes du Col et de Champ d'Ornon
- le Col sans téléskis : pistes nordiques exclusivement

Il n'y a pas de Chefs de secteur. Le Chef d'exploitation est en liaison permanente par radio et par GSM avec les personnels répartis sur les deux secteurs. Il peut, au besoin, se déplacer d'un secteur à l'autre

Le Président, les vice-présidents et le responsable opérationnel sont des membres du Conseil syndical. Ils sont hiérarchiquement au-dessus des salariés et des bénévoles.

Les tâches de gestion de la sécurité sont sous la responsabilité du Chef d'exploitation. Pendant ses jours de congé ou d'absences, le Chef d'exploitation délègue ses responsabilités soit au Responsable opérationnel, soit à l'un des salariés disposant des compétences permettant d'assurer ses fonctions. Les compétences des salariés sont vérifiées lors de l'embauche. C'est à ce moment que le Chef d'exploitation désignera le ou les salariés pouvant le remplacer. Il en fera part aux Présidents, Vice-présidents et Responsable opérationnel.

Le Responsable opérationnel :

- est un membre du Conseil syndical
- il représente le Conseil syndical sur le site de la station
- il est hiérarchiquement au-dessus du Chef d'exploitation
- il a des disponibilités lui permettant une présence pratiquement quotidienne pendant la saison d'exploitation de la station
- il dispose de compétences particulières (par exemple : gestion d'équipe, gestion de personnel, remontées mécaniques, ...)
- il peut être choisi comme remplaçant du Chef d'exploitation s'il dispose des compétences suffisantes (mais le remplaçant peut être une autre personne si ce n'est pas le cas).

Description du fonctionnement de l'organigramme :

Statutairement, le Conseil syndical est composé de membres venant des communes d'Ornon et de Chantepérier. Ces membres peuvent être des élus ou non.

Parmi ces membres, sont élus par le Conseil syndical :

- le Président,
- deux Vice-Présidents dont l'un est en charge du SGS,
- le responsable opérationnel (voir son rôle ci-dessus)

Le Président préside et dirige :

- le Secrétariat
- le service administratif et financier
- le service opérationnel
- le service commercial

Le service opérationnel est en charge du fonctionnement de la station. Le service est dirigé par le responsable opérationnel. Le responsable opérationnel est hiérarchiquement au dessus :

- du Chef d'exploitation
- du Chef des pistes
- du responsable du damage.

Le Chef d'exploitation, le Chef des pistes et le responsable du damage sont, chacun, responsable de leurs domaines respectifs.